

Madame, Monsieur,

La rentrée se fera bien le mardi 1^{er} septembre pour tous les élèves. Le protocole sanitaire a été mis à jour le 26 août. Il est disponible sur <https://www.education.gouv.fr/rentree-2020-modalites-pratiques-305467>.

Voici les modalités d'accueil de votre enfant et les différentes précautions à prendre pour que la sécurité de tous les enfants, les enseignants et les personnels soit assurée.

Modalité d'accueil et horaires :

Votre enfant sera accueilli tous les jours d'école (lundi – mardi – jeudi – vendredi).

Afin de limiter le brassage des élèves, la rentrée se fera avec un décalage de 10 min pour les classes. Je tiens à vous alerter sur l'importance du respect des différents horaires pour éviter les rassemblements aux temps d'accueil et de sortie. Si votre enfant devait arriver en retard, veuillez me contacter immédiatement par téléphone.

Dès 1^{er} septembre et jusqu'à nouvel ordre :

Les TPS-PS-MS de Mme ALDEBERT **vont retrouver directement leur enseignante dans leur salle de classe :**
9h – 12h00 et 13h45 – 16h45 par le portail 2.

Les PS-GS de Mme HENNIAUX **vont retrouver directement leur enseignante dans leur salle de classe :**
9h – 12h00 et 13h45 – 16h45 par le portail 1.

Les GS-CP de Mme GUILLON **vont retrouver leur enseignante au portail 2 :**
8h50 – 12h00 et 13h55 – 16h45 par le portail 2.

Les CE1 de Mme DESBIENS ou Mme ATTARDO **vont retrouver leur enseignante au portail 1 :**
9h10 – 12h00 et 13h35 – 16h45 par le portail 1.

Les CE2-CM1 de Mme BOURLARD ou Mme ATTARDO **vont retrouver leur enseignante au portail 2 :**
9h10 – 12h00 et 13h35 – 16h45 par le portail 2.

Les CM1-CM2 de Mme LOTTIAUX **vont retrouver leur enseignante au portail 1 :**
8h50 – 12h00 et 13h55 – 16h45 par le portail 1.

Les fratries sont autorisées à rentrer ensemble.

(Rappel → Portail 1 : côté garderie → Portail 2 : face au parking)

Précautions à prendre et gestes barrières :

Le matin avant d'arriver à l'école, les parents devront :

- prendre quotidiennement la température de leur enfant afin de prévenir les symptômes (la température doit être inférieure à 37.8°). Les parents d'élèves s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. De même, les élèves ayant été testés positivement au SARSCov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'école. Ils en informent le directeur. Il est nécessaire de déclarer la survenue d'un cas confirmé au sein du foyer en précisant si c'est l'élève qui est concerné.
- expliquer les gestes barrière quotidiennement aux enfants.
- fournir à leur enfant des mouchoirs en papier jetables.
- faire laver les mains à leur enfant.
- limiter leur accès aux bâtiments scolaires au strict nécessaire.

Selon l'arrêté préfectoral du 21/08/2020 (affiché aux panneaux d'affichage de l'école), le port du masque est obligatoire pour les personnes de plus de 11 ans dans un périmètre de 50 mètres autour des entrées et sorties de l'école, 15 minutes avant et après l'ouverture ainsi que la fermeture de l'établissement.

Les parents d'enfants de maternelle pourront accompagner leur enfant jusqu'à sa classe. L'accès se fera après nettoyage et désinfection des mains. Les parents doivent porter un masque de protection et respecter une distanciation physique d'au moins un mètre.

Dans les espaces clos, la distanciation physique n'est plus obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des élèves. Néanmoins, les espaces sont organisés de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves. Dans les espaces extérieurs, la distanciation physique ne s'applique pas. Les récréations seront elles aussi échelonnées.

Le port d'un masque est obligatoire pour les personnels en présence des élèves et de leurs responsables légaux ainsi que de leurs collègues, aussi bien dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs.

Le lavage des mains au lavabo peut se réaliser sans mesure de distance physique. Il doit être réalisé, a minima :

- à l'arrivée dans l'établissement ;
- avant chaque repas ;
- après être allé aux toilettes ;
- le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile.

En cas d'apparition d'un symptôme chez un élève pendant le temps scolaire :

- L'enfant sera isolé avec un masque dans l'attente du retour chez lui.
- Les parents seront avertis immédiatement pour qu'ils viennent chercher l'enfant.
- L'enfant ne pourra revenir en classe qu'après avis du médecin traitant.

Si vous avez la moindre question, la moindre remarque, veuillez me contacter au 0670382774.

Cordialement.

Auréliе DESBIENS, directrice